

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARZUN
Du 18 décembre 2024

Le 18 Décembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Barzun s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 12 décembre 2024 et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : MILLET René, BENAZETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CACHIN Yves, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GOUA DE BAIX Véronique, POUBLAN Pierre, PUJO Delphine, SENS Michel, TORRUELLA Alix

EXCUSES : GARCES Alain, LACOSTE Danielle, ROCHE Emmanuel,

ABSENTS : BELINGUIER Didier,

SECRETAIRE DE SEANCE : TORRUELLA Alix

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- ONF – Assiette année 2025
- Convention CD64 – Collège Bouzet - cantine
- Tarifs cantine et garderie
- CD64 – Demande subvention voirie 2025-2026
- DSIL – Demande de subvention sécurisation École
- Autorisation de mandatement investissement – 25% du BP
- Mise à jour du Document unique
- [Questions diverses](#)

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Néant
--

1) M le Maire informe le Conseil qu'un projet de lieu social « La guinguette de Barzun » va leur être présenté par Messieurs Laurent HARISTOY, Nicolas GUENIFFEY et Alex TORRUELLA.

« Un endroit convivial pour partager des moments entre villageois en dehors des associations existantes »

- *Participer à la vie sociale du village*
- *Lien social intergénérationnel*
- *Café associatif autour d'un verre et de produits locaux. Exemple : After-work le vendredi soir (18h-23h) et en extérieur lors des beaux jours. Peut-être le dimanche matin en fonction des implications. D'autres initiatives pourront être étudiées.*

Le fonctionnement serait fait par une association loi 1901 avec des adhérents et des membres actifs en fonction de leurs disponibilités.

*Besoins : En partenariat avec la mairie, un lieu, un cadre, un espace avec accès à l'eau et à l'électricité
Chercher des partenaires/fournisseurs locaux/ artisans à mettre en avant lors des soirées*

Les locaux pourraient être situés dans le Presbytère

2) Approbation compte-rendu du 14 novembre 2024 – A l'unanimité

3) **Compte-rendu des décisions prises par le Maire** : - Néant -

4) **Délibération n° 30-20241218-01 : ONF – État d'assiette année 2025**

En 2022, la Forestière MACE a obtenu une coupe de résineux dans le bois mais n'est toujours pas venu. Les coupes prévues en 2025 doivent donc être reportée en 2026

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant :

☒ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 09/10/2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

☒ Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2023- 2027, consultable dans la prorogation d'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

INFORME le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2025 :

Report en 2026 des parcelles 3-B/4-B/5-B/6-B/7-B (feuillus divers)

- **Motif :** Coupe résineux vendue et non exploitée sur les parcelles concernées

5) Délibération n° 31-20241218-02 : Convention fourniture de repas à la cantine 2025

Le Maire rappelle au Conseil que les repas à la cantine sont servis par le Collège Jean Bouzet.

Le tarif du repas pour l'année 2025 sera facturé à 3.60 € pour « élèves » et 4.70 € pour les adultes.

Une convention tripartite doit être passée entre Le Département, le Collège et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite ci-jointe pour l'année 2025

Pour info, lors de la grève du 5 décembre, aucun repas n'a été servi par le collège, la mairie a donc décidé de demander à un traiteur de servir un repas chaud afin de ne pas demander aux parents de fournir un pique-nique

6) Délibération n° 32-20241218-03 : Tarifs cantine 2025

Monsieur le Maire présente les frais fixes liés à la cantine et montre l'importance du « reste à charge ».

Une étude a été faite sur les communes environnantes qui sont servies par le Collège. Les tarifs sont plus élevés qu'à Barzun.

Il est donc proposé de passer le prix du repas à 4 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire cantine l'a informé qu'une hausse de 0.10 € sera appliquée sur le tarif des repas à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour information, le coût du repas pris à la cantine durant l'année 2024 s'est élevé à 6.58 € pour la commune.

Le tarif facturé aux familles depuis mars 2023 s'élève à 3,85 € pour les habitants de la commune et de 4,47 € pour les hors commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de modifier les tarifs de cantine à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Famille résidant sur Barzun	4.00 €
Famille Hors commune	4.80 €

7) Délibération n° 33-20241218-04 : Tarifs garderie 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de la garderie n'a pas évolué depuis septembre 2022. Il est de :

Famille résidant sur Barzun :

1.05 € le matin

2.10 € de 16h à 18h

0.80 € de 18h à 18h30

Par jour et par enfant avec un maximum de 31 € / mois / enfant et 28 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille résidant hors Barzun :

1.15 € le matin

2.30 € de 16h à 18h

1.05 € de 18h à 18h30

par enfant avec un maximum de 34 € / mois / enfant et 32 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Le prix de revient moyen pour l'année 2024 s'est élevé à 2.47 € par journée enfant pour la commune.

Il convient de prévoir les tarifs pour l'année 2025

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de modifier les tarifs de garderie pour l'année 2025

Famille résidant sur Barzun :

1.15 € le matin

2.25 € de 16h à 18h

0.90 € de 18h à 18h30

Par jour et par enfant avec un maximum de 32 € / mois / enfant et 29 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille résidant hors Barzun :

1.25 € le matin

2.45 € de 16h à 18h

1.10 € de 18h à 18h30

par enfant avec un maximum de 35 € / mois / enfant et 33 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Les plafonds sont validés mais sous contrôle afin d'en mesurer l'impact.

8) Délibération n° 34-20241218-05 : CD64 - Demande subvention voirie 2025-2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de travaux pour la voirie d'un montant de 81 287,50 HT pour la Rue du Cami Bielh, la Rue du Bois et la Rue « des Jonquilles » (Rue commune avec Pontacq).

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides aux communes pour 2 années 2025 et 2026 sur la base de 26.497 € HT par exercice à 35% soit 9 273.95 € de subvention par an. La subvention totale pourra s'élever à 18 547.90 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de voirie pour la Rue du Cami Bielh, la Rue du Bois et la Rue « des Jonquilles ».

DEMANDE au Maire de faire la demande de subvention auprès du Département.

9) Délibération n° 35-20241218-06 : DSIL - Demande subvention sécurisation École

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis des travaux de sécurisation de la cour de l'école d'un montant de 7 147.75 HT.

Une demande de subvention pourrait être faite auprès de la Préfecture au titre de la DSIL au taux de 40%. La subvention totale pourra s'élever à 2.859 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de sécurisation de l'école.

DEMANDE au Maire de faire la demande de subvention au titre de la DSIL

10) **Délibération n° 36-20241218-07 : Autorisation de mandatement 25% dépenses investissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif et afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le paiement des travaux effectués en début d'année, dans la limite des 25% des dépenses votées en investissement l'année précédente hors emprunts soit $131\,848\text{ €} \times 25\% = 32\,962\text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, à engager des dépenses d'investissement pour des travaux de voirie, travaux dans les bâtiments communaux, remboursement subvention d'équipement et achats de matériel dans la limite de :

- Chapitre 204	16 657 € * 25% =	4 164 €
- Chapitre 21	95 537 € * 25% =	23 884 €
- Chapitre 23	32 750 € * 25% =	8 187 €

11) **Document Unique** : Il sera revu en 2025

12) Questions diverses / informations

- a) Une ergothérapeute va venir observer le personnel à la cantine et leur donner des pistes pour améliorer les conditions et l'organisation de travail
- b) Les vœux auront lieu le samedi 25 janvier (11h ou 11h30)
- c) Les fêtes de Barzun se dérouleront les 17-18 et 19 janvier 2025
- d) Le CMJ a réalisé 2 réunions depuis la rentrée.
 - 4 membres ont passé la matinée à la Banque Alimentaire de Billère
 - Des boîtes solidaires ont été offertes. 17 en tout
 - Ils ont un projet de « Après-midi jeux » intergénérationnel. En binôme autour de jeux de société, de jeux extérieurs. Il se déroulerait à la cantine le 15 mars 2025 de 15h à 17h30.
 - Un autre projet : mettre en place un banc de l'amitié dans la cour de l'école.

Fin de séance à : 22h35

Les délibérations sont numérotées de 30 à 36

Le Maire



Le secrétaire de séance

Alix TORRUELLA

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Alix TORRUELLA".